

MUSIQUE SEMSALES

Concerts du ministre sortant

L'ancien ministre virtuel de la culture, le Semsalois Denis Beuret, présente son nouveau spectacle, *Hommage à John Cage*, ce soir et dimanche au Centre le Phénix à Fribourg.

Hommage à John Cage

A l'occasion des 100 ans de la naissance et des 20 ans de la disparition du compositeur américain John Cage, Denis Beuret choisit de lui rendre hommage à travers une série de concerts qui débute ce soir, au Centre le Phénix à Fribourg. «C'est un compositeur qui a bouleversé le monde de la musique. Il a été le premier à intégrer les bruits du quotidien, le silence et le hasard dans ses compositions. Et c'est aussi l'un des musiciens qui m'ont le plus influencé», explique le tromboniste semsalois. Au programme, trois compositions originales de John Cage et *Homm(C)age* de Denis Beuret en première partie et, en seconde partie, la *Suite Inouïe*, également de Denis Beuret.

Ce spectacle ne sera toutefois pas exclusivement musical puisqu'il comporte aussi une collaboration avec le metteur en scène Heinz Schmid et la danseuse Kathrin Veith. «Le fait de travailler avec une danseuse et un metteur en scène était une nouveauté pour mes deux collègues et moi. Mais cette collaboration nous a permis de partager nos expériences. C'est une belle rencontre», commente l'ancien ministre virtuel de la culture.

Suite Inouïe

La *Suite Inouïe* est une composition de Denis Beuret, écrite en hommage à deux autres de ses mentors: Vinko Globokar et Morton Feldman. Le premier, tromboniste à l'instar du Semsalois, lui a donné l'idée d'utiliser différents objets du quotidien – tels un abat-jour, une boîte à biscuit ou un CD – comme accessoire, en guise de sourdine par exemple.

Le second est à l'origine d'un système de notation (avec des rectangles et des annotations manuscrites) qui a largement inspiré celui du Veveysan. Car, sur ses partitions, il n'y a pas de notes. Celles-ci se présentent sous la forme de «phrases» qui se composent de cinq lignes. La première indique le «jeu de bouche» (rapide, lent, puissant, etc.) que doit exécuter le musicien. La deuxième indique quel type d'embouchure il doit utiliser. La troisième est dévolue au registre (haut, moyen ou bas) et se présente sous la forme de rectangle. La quatrième ligne fait référence à la sourdine. D'ailleurs, elle est représentée sur la partition par une simple photographie. Enfin, la cinquième et dernière ligne est un espace réservé aux annotations de l'artiste.

Ministère de la culture

Jusqu'au 31 décembre dernier, Denis Beuret était le ministre virtuel de la culture en Suisse, avec un rôle de porte-parole des milieux culturels dans les sphères politiques. Ce poste, créé en 2005 et auquel avait accédé le Semsalois quatre ans plus tard, n'a cependant pas survécu à la nouvelle année. En effet, les subventions ayant



Le tromboniste Denis Beuret aime détourner de leur fonction première des objets du quotidien, pour ses compositions originales

été supprimées, le poste de ministre n'a tout simplement pas été repourvu au terme du mandat de Denis Beuret. «Durant ces deux années, nous avons réalisé une convention collective pour les musiciens de jazz et improvisateurs, et nous avons lancé une motion qui sera débattue ce printemps, visant

à augmenter le nombre de places au Conservatoire. Comme on nous a coupé les vivres peu après mon arrivée, il nous était difficile de faire mieux!» déplore le compositeur.

Xavier Fernandez

■ Plus d'infos sur www.denisbeuret.ch.

COURT

FRIBOURG

RÉINSERTION PARENTALE ENCOURAGÉE

En novembre 2009, les députées Gabrielle Bourguet (PDC, Granges) et Jacqueline Brodard (PDC, Hauteville) déposaient un postulat pour la réinsertion des parents ayant quitté leur emploi pour s'occuper de leurs enfants, demandant que leur réinsertion soit soutenue par l'Etat. Le Conseil d'Etat avait déjà accueilli favorablement ce postulat, en l'accompagnant de son propre rapport sur le sujet. Il y rappelle qu'une révision totale de la Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance a été proposée, et que le Grand Conseil a adopté en juin 2011 une nouvelle loi sur les structures d'accueil qui améliore les prestations de garde «par l'introduction d'une évaluation régulière de la couverture des besoins ainsi que d'un soutien financier de l'Etat (10% des frais moyens de garde), tout comme un soutien financier perçu auprès des employeurs (0,4% de la masse salariale)». Et de rappeler aussi que, depuis 2010, les déductions fiscales pour les frais de garde ont été augmentées à 6000 francs, et dès 2011, l'âge des enfants y donnant droit est rehaussé de 12 à 14 ans. Côté réinsertion professionnelle, un subventionnement des bilans de compétence ainsi qu'un élargissement du système de «chèque-formation» pour une remise à niveau des compétences sont à l'étude. Quant à l'encouragement financier aux entreprises à engager les personnes concernées, le rapport estime «qu'il n'est pas nécessaire dans la situation actuelle», et que «les montants potentiels à la charge de l'Etat seraient très importants».

Mess.